

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Credit photo: canva.com

**Comités
interrondes:
des pourparlers
qui donnent
des résultats**

Congés de maternité : Une grande victoire pour les enseignantes!

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage. Cette expression s'est concrétisée dans une entente de principe avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) relative aux congés de maternité des enseignantes coïncidant avec l'été.

Les centres de services scolaires étaient, jusqu'à présent, autorisés par la convention collective à déduire des paies d'été des enseignantes les prestations reçues du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), dans certains cas, ils pouvaient déduire jusqu'à huit de ces prestations. Or, en compensation, la convention collective prévoyait la possibilité de ne reporter qu'un maximum de quatre semaines de vacances.

Dès l'été 2022, plus aucune déduction ne sera faite sur les paies d'été des enseignantes à temps plein. Elles pourront donc recevoir à la fois leurs pleines paies d'été et leurs prestations du RQAP sans aucune récupération. Malheureusement, il n'y aura aucune rétroaction pour les années antérieures.

Suite en page 4

Négos sur fond de pandémie et de résilience

L'édito du Président



Tous s'entendront pour dire que 2021-2022 a été une année scolaire rocambolesque! À la rentrée, nous votions en assemblée générale l'entente intersectorielle. Par la suite, votre vote s'est traduit par la signature et l'adoption des textes en novembre pour le personnel enseignant et en décembre pour le personnel de soutien. Ainsi, après deux ans de négociations, vous receviez enfin les fruits de votre détermination!

Au même moment, la pandémie frappait fort avec l'arrivée de nouveaux variants. Nous avons porté vos inquiétudes justifiées dans les médias et aux oreilles des décideurs. Malgré tout, les écoles ont fermé et nous avons fait des pieds et des mains pour obtenir le plus d'informations pour faciliter votre retour à la rentrée hivernale malgré des mesures qui changeaient plus vite que la direction du vent.

Aussi, nous avons imploré le gouvernement de tout mettre en place afin d'assurer la sécurité du personnel appelé à travailler dans les services de garde exceptionnels et les écoles spécialisées.

Dans un même ordre d'idée, nous avons mis beaucoup de pression pour que le personnel de l'éducation ait accès aux tests PCR. Ceci s'est exprimé par un passage sur les ondes de RDI et TVA et de plusieurs radios ainsi que par des publications dans les journaux.

L'année scolaire ne fut pas seulement occupée par la pandémie et la fin de la dernière négo. Nous vous avons consultés au printemps et avons tenu des directs sur Facebook auxquels vous avez participé en grand nombre.

Finalement, nous ne pouvons taire l'établissement du Front commun entre les grandes centrales qui fut annoncé pour rétablir un rapport de force dans notre prochaine négociation.

Le simple fait que vous ayez traversé cette année difficile mérite tous nos applaudissements. Élu pour être votre président par intérim en juillet, j'ai eu le plaisir et l'honneur de vous accompagner durant l'année 2021-2022. Je tiens à souligner, personnellement, toute la résilience que vous avez démontrée et dont j'ai été témoin.

Vous avez su relever vos manches face aux demandes parfois incohérentes des employeurs à votre égard. Tout ceci, dans le souci d'accompagner les élèves. Bravo pour le travail impressionnant que vous accomplissez quotidiennement!

L'année scolaire valse vers ses derniers jours. Nous entrevoyons déjà un repos plus que mérité. Ce sera le moment parfait pour faire le plein d'énergie parce qu'à la rentrée, nous nous mobiliserons déjà pour la négociation 2023.

«On est là» sont les trois mots que nous ferons vibrer aux oreilles du Conseil du trésor. Ce thème de la prochaine négo montrera qu'on était là pour les élèves durant la pandémie. Qu'on est là pour la population. Qu'on est là pour obtenir de meilleures conditions de travail et une reconnaissance pour tous les efforts qu'on fournit. Et finalement, qu'on sera là pour se mobiliser et se faire entendre si les décideurs font la sourde oreille. Parce qu'ensemble, on peut changer les choses!

Merci pour cette année.

Jean-François Guilbault



En 1989, nous vivions un drame sans commune mesure au Québec quand treize jeunes femmes avaient perdu la vie dans un drame qui sera, par la suite, qualifié de féminicide. Encore aujourd'hui, notre devoir de mémoire est intact.

La semaine dernière, nous apprenions avec stupéfaction, horreur, tristesse qu'un jeune de 18 ans tuait dix-neuf enfants entre 9 et 10 ans et deux enseignantes dans une école primaire ressemblant en tous points aux nôtres.

L'éternel débat sur les armes à feu a, une fois de plus, repris dans les différents médias. Les uns prônant plus de personnes armées pour se défendre, les autres demandant moins d'armes à feu, des balises plus restreignantes. D'autres solutions ont également été apportées telles que l'achat de différents objets pare-balles: doudous, fenêtres, tableaux, sacs à dos, structures de jeu...

Il y a dans ces solutions quelque chose de guerrier qui trouble la vision de l'école, lieu d'apprentissage.

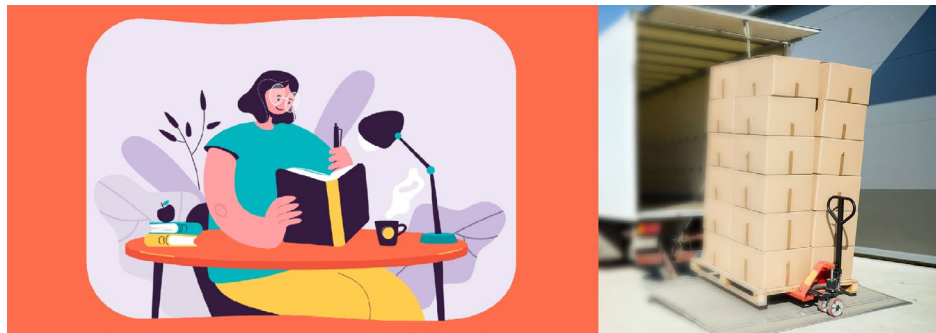
Le gouvernement Trudeau s'est servi du contexte actuel afin de répondre aux meurtres de jeunes élèves survenus ces derniers mois (voire années) dans les villes, particulièrement Montréal.

C'est ainsi qu'une proposition d'interdire l'achat, la vente, l'imposition et le transfert d'armes de poing a été présentée par le gouvernement Trudeau. Cette décision a été saluée, entre autres, par l'une des survivantes de la Polytechnique.

C'est certainement un pas dans la bonne direction. Préférable à des gardiens armés devant l'entrée de tous les établissements et à des doudous en Kevlar...

Toutes nos pensées accompagnent les familles des victimes et la communauté d'Uvalde.

Mireille Proulx



Les planificateurs : Ils arrivent !

Nous vous informons que les planificateurs *L'Outil de travail quotidien* 2022-2023 du Syndicat de Champlain seront livrés dans les établissements, le jeudi 9 juin prochain! Si vous en avez commandé un exemplaire, allez le réclamer à la personne à qui vous l'avez commandé.

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises dans toutes nos publications: par souci pour l'environnement, le planificateur a été imprimé en quantité limitée selon les commandes que les établissements nous ont passées. Cette planification plus serrée a été effectuée également pour éviter le gaspillage.

Nous vous rappelons donc qu'il est très important que les exemplaires que vous recevrez dans votre milieu soient distribués aux personnes qui en ont fait la demande, personnel enseignant (pour tous les CSS) et de soutien scolaire (pour le CSSP et le CSSVT), dès leur réception. Parce qu'avec le mouvement de personnel, il sera compliqué de retrouver tous les membres si la distribution est retardée à l'an prochain.

Nous en profitons pour vous rappeler que le planificateur n'engendre aucuns frais pour le Syndicat grâce aux nombreux commanditaires qui s'y affichent. De plus, il nous permet de redonner à des organismes communautaires de la région.



Fermeture des bureaux du Syndicat pour la période estivale et horaire d'été

On voit la lumière au bout du tunnel... les vacances sont presque arrivées! Au cours de l'été, même les ressources syndicales ont besoin d'un moment de repos! Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2022.

Jours fériés

Les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

Vacances

Le bureau de Saint-Hubert ainsi que celui de Valleyfield seront fermés du lundi 4 juillet au vendredi 5 août inclusivement.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat

À partir du lundi 8 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude.

Horaire d'été

Prenez note de notre horaire estival (du 8 au 31 août), du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

On se mobilise pour des bonnes causes!

Commando en appui à la négociation du Nord

Le 1^{er} avril dernier, l'Association des employés du Nord Québécois (AENQ-CSQ) était fière d'annoncer le renouvellement du contrat de travail pour les enseignants de la Commission scolaire Kativik. Une négociation longue et ardue qui aura duré plus de deux ans. Malheureusement, et même si cela est difficile à concevoir, une partie de nos collègues n'a toujours pas réussi à obtenir une entente satisfaisante alors que nous sommes à l'aube d'une nouvelle négociation!

En solidarité avec le personnel de l'éducation œuvrant à la Commission scolaire crie, des actions de visibilité ont eu lieu le 27 mai dernier partout au Québec. C'est ainsi que nos responsables de l'action-mobilisation, en collaboration avec les affiliés CSQ de la Montérégie, se sont réunis au bureau de Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, afin de lui apporter une colonie d'oies blanches. C'était une façon de signifier au gouvernement que si le *Goose Break* est terminé, les travaux pour la négo ne le sont pas! Au nord comme au sud du Québec, nous méritons du respect.



Comité consultatif national en assurance collective

L'augmentation constante des primes en assurance maladie depuis quelques années nous inquiète tous. Nous n'avons cessé de souligner que la part de l'employeur à notre régime devrait être plus significative et c'est assurément une demande qui se trouvera dans notre prochain cahier de demandes syndicales. Nous poursuivons également nos revendications pour un régime public et universel d'assurance médicaments. Quant au processus d'appel d'offres, il nous aura permis de s'assurer de la bonne gestion de notre régime autant que de la transparence de celle-ci.

Toutefois, ces luttes ne peuvent se faire sans une analyse approfondie et constante des habitudes et des pratiques de notre groupe. Nous sommes

tous conscients que les deux dernières années ont fait littéralement exploser les coûts en matière d'assurance maladie. Que ce soit pour l'augmentation du nombre de grands réclamants ou celui des médicaments consommés, il est plus que nécessaire de se questionner, et ce, même si nous savons qu'il n'y a probablement pas de solutions miracles.

Lors d'un précédent conseil général de la CSQ, il a été décidé de former un comité consultatif national sur nos assurances collectives. Le Syndicat de Champlain fera partie des travaux puisque ma candidature a été retenue pour ce comité. Une première rencontre a déjà eu lieu et le tout risque d'être fort pertinent.

L'an prochain

L'année n'est pas terminée que l'on se prépare déjà à la prochaine : équité salariale, négociations, campagne électorale... autant de sujets qui retiendront notre attention! Mais pour le moment, j'ai simplement envie de vous souhaiter une belle fin d'année et de merveilleuses vacances estivales. Je reviendrai bien assez vite pour vous jaser de mobilisation!

Bon repos les collègues.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Partez à l'aventure au Québec

CONCOURS EXCLUSIF
AUX MEMBRES DE LA CSQ

Courez la chance de gagner l'une des quatre cartes-cadeaux de 1 000 \$ à La Forfaiterie

La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation choisi par la CSQ, vous offre la chance de gagner une superbe aventure au Québec!

POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS
lapersonnelle.com/concoursq • 1 888 476-8737

Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2022.



Centrale des syndicats
du Québec

Partenaire de la CSQ



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1^{er} février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau à La Forfaiterie de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursq.

Comités interrondes : des pourparlers qui donnent des résultats

Concrètement, toutes les enseignantes à temps plein auront droit à 21 semaines d'indemnités complémentaires versées par le centre de services, peu importe le moment de l'année où se situe le congé de maternité. La notion de report de vacances n'existera plus.

La suspension du congé de maternité s'applique aussi à la semaine de relâche. Les enseignantes à temps partiel ont aussi droit à la suspension et à la prolongation du congé de maternité

lorsque celui-ci inclut la semaine de relâche.

Ce qui précède s'applique aussi aux congés de paternité et aux congés pour adoption (5 semaines), en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant. Si le congé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption (5 jours) survient lors de la période estivale, ce congé sera reporté à une date ultérieure après entente avec le centre de services.

Rappelons qu'on tentait depuis une quinzaine d'années de corriger cette injustice. Depuis 2007, au moins six griefs contestant cette pratique sous différents angles ont été logés par des syndicats affiliés à la FSE-CSQ. De plus, des demandes visant à corriger cette iniquité ont été déposées, sans succès, lors des trois dernières négociations (2010, 2015 et 2020). Toutefois, le SCT s'était engagé, lors de la dernière négociation, à régler cette problématique pour l'été 2022.

Ce projet de lettre d'entente viendra corriger une grave iniquité qui, chaque année, privait de plusieurs milliers de dollars des centaines d'enseignantes dont le congé de maternité coïncidait avec l'été.

En cas de vote favorable des enseignantes et enseignants, le projet de lettre d'entente prévoit que les

nouvelles mesures qui y sont contenues entreraient en vigueur dès l'été 2022. Le projet de lettre d'entente répond en tous points à l'ensemble de nos demandes dans ce dossier, sans aucune contrepartie.

Pénurie : rémunération des personnes retraitées

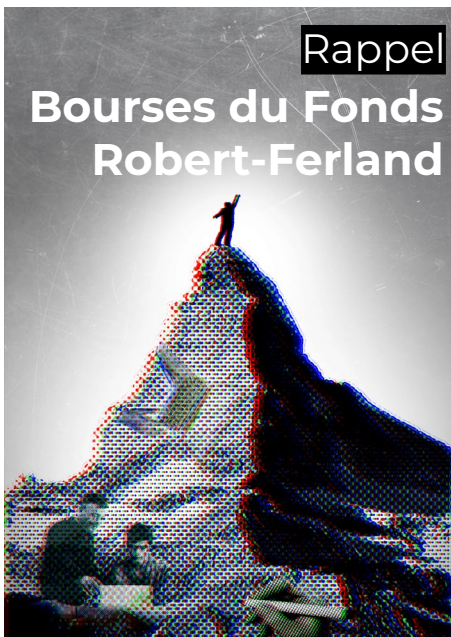
Devant l'ampleur de la pénurie de personnel dans le réseau scolaire, le gouvernement a choisi d'intégrer, par arrêté ministériel, certaines mesures incitatives afin de promouvoir un retour au travail du personnel retraité pendant la pandémie.

Le gouvernement propose de maintenir la mesure visant la rémunération à l'échelle des personnes retraitées jusqu'à la fin de la convention en 2023 et la prime de 7,89% payable sur le salaire qui est habituellement cotisable au RREGOP.

Un comité continuera de se pencher sur la rémunération des suppléants et des personnes à contrat qui acceptent également de la suppléance.

Pour plus de détails sur les projets de lettres d'entente, consultez les documents sur notre site Internet, en [cliquant ici](#).

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Personnel de la FP et de la FGA, il ne vous reste plus que quelques jours pour inscrire un élève méritant à l'une des quatre bourses du Fonds Robert-Ferland. En effet, la période de mise en candidature se terminera le 10 juin. Ce concours de bourses est l'occasion idéale pour souligner la résilience et la persévérance dont vous êtes témoin.

Par la suite, le comité formé de Chantal Cayer, Judith Moreau, Julie Dion et Stéphanie Poirier se réunira afin d'étudier toutes les candidatures soumises et de choisir les quatre récipiendaires. Les parrains et marraines seront avisées en début d'année scolaire. Vous trouverez tous les détails, sur notre [site Internet](#). Pour remplir le formulaire, [cliquez ici](#).

